

DELIBERATION N° 85/09-02 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CHEF

Monsieur RAVERDEL informe l'Assemblée que l'adjoint technique exerce sa fonction depuis 6 ans. Il précise qu'il a acquis une expérience professionnelle étendue.

L'inscription de cet agent sur la liste d'aptitude sur titres appelle une modification de situation. Il est proposé au Conseil Municipal de lui accorder l'avancement au grade d'Adjoint technique chef à compter du 1er Juillet 1985.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder à l'Adjoint technique l'avancement au grade d'Adjoint technique chef à compter du 1er Juillet 1985,
- de supprimer le poste d'Adjoint technique,
- d'inscrire les crédits complémentaires au budget supplémentaire 1985.